Abandon de 21 Villas aux Tamarins

Lors de l'audience du tribunal administratif de Montpellier le 13 juin, les juges ont appris que le maire de Port-Vendres avait retiré le permis de construire qu'il avait délivré en 2015 à la Sté Keyring pour l'édification de 21 villas dans le quartier des Tamarins sud au Cap Béar.

Selon une tactique bien rodée, que le président de la FRENE 66 a détaillé devant les juges administratifs, la commune depuis de longues années tente de passer en force pour ne pas appliquer la loi Littoral. Elle a organisé successivement des révisions partielles ou des modifications de son plan d'urbanisme pour bétonner un secteur remarquable de la commune. Elle joue sur le fait que les délais de la justice administrative lui permettent de délivrer des permis de construire avant que les nouveaux zonages ne soient annulés par les recours associatifs.

Cela lui a réussi puisque la nouvelle gendarmerie a été édifiée dans une zone jugée inconstructible.

Aux Tamarins sud elle avait déjà tenté d'imposer un hôtel - dont le permis avait été justement annulé dans les mêmes conditions - mais elle espérait, avec la publication en 2012 de son nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) jouer de l'ardoise magique.

C'était sans compter sur la détermination de l'association Port-Vendres Nature Environnement et des riverains, qui malgré les pressions, sont parvenus à faire annuler les nouveaux zonages jusqu'en cour administrative d'appel de Marseille.

Afin de ne pas endurer une nouvelle bérézina, le maire a donc fait savoir très tardivement que ce permis avait été retiré - sans affichage sur le terrain.

A présent, sous la menace d'une annulation totale du PLU, la commune déploie des efforts désespérés pour justifier toutes les opérations d'urbanisme opérées depuis 2002. La décision de la cour d'appel est en suspend.

Là encore la moralisation des affaires publiques pour éviter ce jeu de bonneteau tarde à venir.